

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: Page 192 comporte une numérotation fautive: p. 92.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

*"Rendre le peuple meilleur"*

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

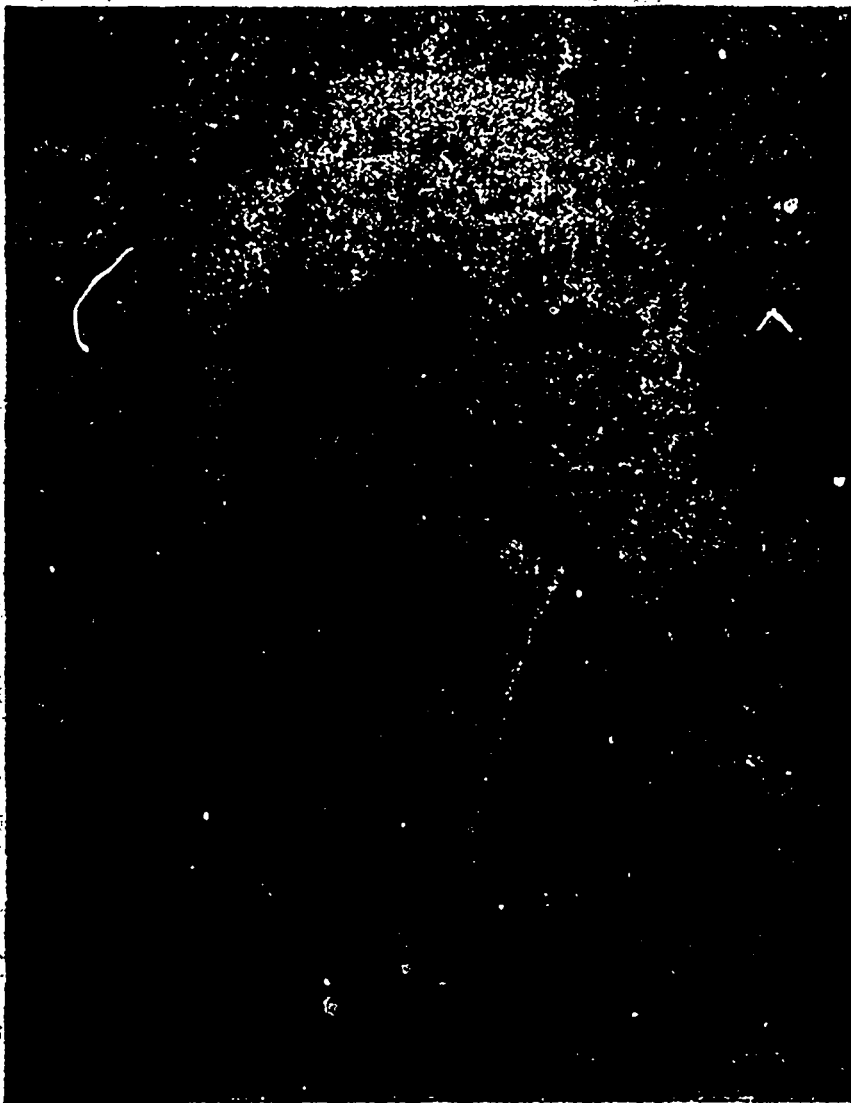
Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

Mgr. DOSQUET, 4<sup>ième</sup> évêque de Québec.

## Notice biographique

Mgr. PIERRE-HERMAN DOSQUET, quatrième évêque de la Nouvelle-France est né en France en 1691.

Il vint au Canada en 1721, mais retourna peu de temps après dans sa



patrie. De retour en France, il fut sacré évêque de Samos en 1725. Nommé coadjuteur de Mgr. Mornay en 1729, il devint évêque en titre en 1734 et demeura sur le trône épiscopal de Québec jusqu'en 1739. Il mourut à Paris en 1777.

*P. H. Dosquet, évêque de Québec*

## S O M M A I R E .

Portrait de Mgr. Dosquet, 4ième évêque de Québec : Notice biographique.—**Actes officiels** : Nominations de commissaires d'écoles.—Avis de demande d'annexion.—**Pédagogie** : Importante réunion.—L'éducation morale.—Enseignement agricole.—Procès-verbal de la cent troisième réunion des instituteurs de Québec.—**Partie pratique** : I, Dictée : Où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir.—II, Dictée : La jeunesse.—III, Dictée : L'ouvrier des champs.—Arithmétique : Problèmes.—Exercices de rédaction.—Sciences élémentaire.—Petite histoire des Etats-Unis.—Pensées.

## ACTES OFFICIELS

Commissaires d'écoles

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 janvier (1893), de nommer MM. Horace Lecours et Salomon Béland, commissaires d'écoles pour la municipalité de Fermond, comté de Champlain, le premier en remplacement de M. Joseph Gouville, et le second, en remplacement de M. Charles Carufel.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 janvier (1893), de nommer M. Joseph Nadeau, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Désiré du Lac Noir, comté de Mégantic, en remplacement de M. P. A. Vaillancourt, absent.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 14 janvier (1893), de nommer M. Marcel Côté, commissaire d'écoles de la municipalité de Grande Vallée, comté de Gaspé, en remplacement de M. Auguste Déry, qui n'est plus propriétaire dans la dite municipalité.

## Avis de demande d'annexion

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, le lot No. 414 du cadastre de Sainte-Sophie, et de l'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Hippolyte, dans le même comté.

Cette annexion ne devra prendre effet qu'au 1er juillet prochain (1893.)

Eriger le village de Dorion, dans le comté de Vaudreuil, en municipalité scolaire séparée de celles de Saint-Michel de Vaudreuil et de Sainte-Jeanne de Chantal de l'Île Perrot, avec les limites qui lui sont assignées dans le statut 54 Vict., chap. 57.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

## Importante réunion

Une ère de progrès à l'horizon

## QUESTIONS ACTUELLES AGITÉES

*Les instituteurs catholiques de Québec dans l'arène*

La dernière réunion des instituteurs de Québec a été exceptionnellement intéressante. Les questions qui ont été débattues sont d'une grande actualité et la discussion s'est faite avec une animation inusitée, jusque là, au sein de nos conférences. Chacun des membres de l'Association sentaient que l'heure était solennelle, qu'il fallait sans retard arborer avec vigueur le drapeau du vrai progrès sur la citadelle pédagogique de la vieille capitale.

Depuis plusieurs mois notre système d'enseignement est battu en brèche par un groupe d'extrémistes et porté aux nues par les partisans du *statu quo*. Beaucoup de choses ont été dites sur cette question vitale, mais la plupart de ceux qui en ont parlé ont prouvé qu'ils n'étaient pas en mesure de l'aborder avec connaissance de cause. D'un côté, on a écrit des articles ronflants, lancé l'insulte au clergé, accusé le corps enseignant d'incompétence; de l'autre on a affirmé que tout était bien ou crié au danger de l'État enseignant, reprocher au gouvernement et au Conseil de l'Instruction publique de maintenir les écoles normales et les inspecteurs

d'écoles. Voilà les deux camps opposés qui ont fait le coup de feu, naguère, à propos de la plus grande, de la plus belle, de la plus noble des causes, celle de l'instruction du peuple.

Les instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, comprenant leur devoir, ont résolu d'aborder de front le grand problème de notre réforme scolaire. Ils vont se mettre à l'œuvre incessamment et prouver à leur province que la famille enseignante, chez elle, est pleine de vie et de courage. En effet, au lieu de deux réunions pédagogiques par année, il y en aura trois à l'avenir, et chaque conférence durera une journée entière au lieu d'une demi comme autrefois : le principe de la classification du personnel enseignant et des municipalités scolaires, classification qui servirait de base à l'échelle des salaires, a été admis avec une vive satisfaction ; la nécessité d'avoir un représentant pour chaque circonscription dans le Conseil de l'Instruction publique a été reconnue ; le "certificat d'études primaires," tel est un des nombreux sujets qui seront considérés à la conférence de mai ; l' "enseignement de l'anglais, du dessin, de l'arithmétique, du français," voilà autant d'autres questions importantes qui ont été inscrites "sur l'ordre du jour" de la prochaine réunion.

Et le 18 mai prochain, les instituteurs de Québec commenceront leur campagne patriotique sous les plus heureux auspices : deux de leurs aînés célébreront "leurs noces d'or", leur demi-siècle d'enseignement. La fête sera grande et belle pour l'instituteur canadien, ce jour-là : on y comblera d'honneur ceux qui ont été comme lui toute leur vie à la peine, qui ont blanchi sous le harnais, vécu obscur ; se donnant tout entier à la jeunesse de leur pays ; ce sera la glorification du maître d'école, le cri de ralliement des trois cents instituteurs de la province qui veulent démontrer à leurs compatriotes qu'ils sont loin d'être

"une quantité négligeable", que leur profession n'agonise pas comme on s'est plu à le dire en certain quartier.

Forts de leur cause, les instituteurs de la province de Québec marcheront unis sous la bannière que leur légua Chauveau, bannière quia pour tout ornement l'inscription suivante : "Rendre le peuple meilleur." Catholiques convaincus et patriotes sincères, ils sauront mêler les couleurs de l'Église à celles de la Patrie. Aidés de prêtres aussi instruits que dévoués, ils réussiront, espérons-le, à créer une véritable carrière enseignante, à réhabiliter l'état d'éducateur. Cette union intime du prêtre et du laïque produira de grands résultats et sera comme la personnification de l'accord qui doit exister entre l'Église et l'État.

C.-J. MAGNAN.

### L'éducation morale

" Il n'y a de véritable morale, dit l'illustre protestant Guizot, que par la famille et la religion. Et là où n'est pas la famille, c'est-à-dire dans les écoles publiques, l'influence de la religion est d'autant plus nécessaire ".

On l'oublie trop aujourd'hui, parce que l'on s'obstine à confondre deux choses essentiellement distinctes : l'instruction et l'éducation, les connaissances qui sont l'ornement de l'esprit, et les vertus qui sont l'ornement du cœur. Il s'en faut bien, cependant, que ces deux éléments nécessaires de la grandeur de l'homme soient rigoureusement et toujours unis. Leur séparation n'est que trop fréquente. On peut allier une intelligence vive à toute la corruption d'un cœur dépravé. Il ne suffit pas d'avoir l'esprit cultivé pour n'être pas nuisible ; la culture de l'esprit est au contraire l'auxiliaire le plus puissant, hélas ! et

le plus commun des passions les plus funestes.

L'éducation religieuse essaye de remédier à ce mal. Elle rappelle sans cesse à l'esprit humain que ses caprices ne sont pas des lois et que plus il est développé, plus sa responsabilité grandit.

Je le sais, on nous objecte souvent que l'éducation même religieuse, n'empêche pas toujours les jeunes gens qui l'ont reçue de tomber dans d'affreux abîmes et de courir au déshonneur. — Mais, dites-moi, parce que le cœur humain, à cause de la liberté dont il dispose, peut échapper aux meilleures influences, faudra-t-il en conclure qu'il est inutile de l'en envelopper ! Parce que la clôture d'un jardin n'arrête pas toujours les voleurs ou n'abrite pas toujours contre la gelée les arbres qu'on y plante, s'ensuit-il qu'il faille renverser les murailles protectrices et laisser au vent et aux larrons un accès absolu ? Si le navire, muni de ses cordages et de ses ancres, cède quelquefois aux efforts de la tempête, que ne faudrait-il pas craindre pour l'imprudent vaisseau qui se livrerait à la mer sans mât ni gouvernail ? De même de l'éducation religieuse ; elle n'empêche pas ceux qui l'ont reçue de plier parfois sous la violence des passions, mais elle les trempe pour la lutte, et si elle ne les sauve pas tous, elle assure du moins le triomphe moral du plus grand nombre. C'est pourquoi la supprimer est une faute, dont les incalculables conséquences n'apparaissent qu'à la sinistre lueur des plus terribles catastrophes. Puisse le ciel en épargner à la France l'expérience lamentable !

L'abbé FRÉMONT.  
(*L'Éducation chrétienne.*)

### Enseignement agricole

Il y a quelques jours un grand congrès agricole a eu lieu à Québec. On s'est occupé de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires et le programme suivant a été adopté :

“ L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une manière simple, précise et approprié aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les plus élémentaires sur la vie des plantes, les insectes, les oiseaux. Il doit être donné sous forme de leçon, et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à choisir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades il devra montrer aux enfants ce qu'il y a de beau dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la culture.

“ Dans les écoles primaires supérieures, l'enseignement agricole devra revêtir la forme d'un cours complet avec programme approprié au lieu, à la nature et à l'âge des élèves appelés à le recevoir.”

---

#### Cent troisième réunion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue à Québec, le 28 janvier 1893

---

Présents : Les révérends MM. Th. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval ; Ed. Lasfargues, supérieur de la Congrégation des Frères St-Vincent de Paul de Québec ; Alph. Caron, assistant-principal de l'école normale Laval ; MM. J. Ahern, président de l'Association des instituteurs de Québec ; Z. Dubeau, inspecteur d'écoles et vice-président de l'Association ; MM. J. Prémont, C. Bouchard, B. Lippens, inspecteurs d'écoles ; MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier. J.

Létourneau, C. Lefèvre, D. Frève, C. J. Magnan, J. Cloutier, L. A. Guay, Z. Bergeron, P. Provençal, L. O. Pagé, Nérée Tremblay, J. Chabot, F. Pagé, F. Gohiet, L. Bergeron, E. Marié, H. Simard, Frs. Côté, J. Donaldson, E. Giroux, G. Pigeon ; MM. les abbés J. Thibaudeau et L. J. Pelletier, maitres-d'étude, et les élèves - maitres de l'école normale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### *Enseignement du Catéchisme*

M. l'abbé LASFARGUES, invité à parler le premier sur ce sujet, dit qu'à l'école primaire on ne doit enseigner que *la lettre* du catéchisme, mais il faut l'expliquer *cette lettre* et ne pas l'enseigner machinalement, par routine. Les enfants comprennent bien peu le texte du catéchisme ; aussi il arrive très rarement de trouver des élèves qui donnent d'eux-mêmes une explication suffisante des mots du manuel. Bien que les écoliers puissent parler sur tous les sujets qui se présentent, leur vocabulaire est très restreint, ils se servent souvent des mêmes mots qui signifient, suivant les circonstances, tantôt une chose, tantôt l'autre. Le catéchisme n'accorde pas cette latitude ; et les mots qui le composent ne sauraient être pris dans n'importe quel sens. Donc, nécessité pour le maître de donner une explication littérale et sommaire du catéchisme et cela comme préparation de la leçon. Lorsque je commençai à enseigner cette branche, je croyais que mes élèves comprenaient le texte de leur manuel ; l'expérience m'a prouvé le contraire, et depuis quelques années, je me borne à donner une explication littérale et sommaire du petit catéchisme. Je constate tous les ans qu'à l'époque de la première communion les enfants savent bien mieux leur catéchisme. M. Lasfargues se demande ensuite s'il y a

avantage à grouper les enfants qui se préparent à la première communion et leur donner un enseignement spécial. Ce mode n'entraîne-t-il pas une perte de temps considérable ? et les enfants qui le subissent sont-ils mieux préparés que les autres à accomplir le plus grand acte de leur jeunesse ?—Il ne le croit pas. Si l'on consacre un temps trop long au catéchisme, le jeune écolier se dégoûte de cette étude : l'esprit de l'enfant est comme un vase ; si vous voulez y faire pénétrer une trop grande somme de connaissances, vos efforts seront inutiles, comme le vase déjà plein que l'on continuerait à remplir, il débordera. Au Patronage, la préparation à la première communion ne dérange nullement le programme des classes. Personne n'est changé de division, on ne groupe pas les préparants. Dans toutes les classes, il y a une leçon de catéchisme chaque jour. Chez les petits, on fait apprendre une réponse par leçon. De septembre à mai, époque de la première communion, comme il y a à peu près deux cents jours de classe, les enfants, sans retarder ni interrompre l'étude des autres branches, ont donc appris 200 réponses de leur catéchismes qui, si elles ont été bien choisies, suffisent pour faire la première communion.

En terminant, M. Lasfargues engage chaque maître, en attendant qu'une *Explication littérale du catéchisme* soit publiée, de faire une explication écrite du catéchisme, explication qu'on n'aura pas la peine de préparer chaque année. L'explication du catéchisme donnée au jour le jour est souvent boîteuse.

M. LACASSE est de l'avis de M. Lasfargues : l'enseignement de la lettre du catéchisme doit commencer dès l'entrée de l'enfant à l'école et ne pas attendre l'époque de la première communion. Nos SS. les évêques exigent qu'il y ait au moins deux heures de catéchisme par semaine à l'école. Eh ! bien,

dit-il, fractionnons ces deux heures et nous aurons vingt minutes de catéchisme chaque jour. Les élèves de la classe, divisés en groupes, étudieront tous le catéchisme en même temps ; le maître, aidé de moniteurs, peut faire apprendre, comme au Patronage, une réponse de catéchisme par jour, et à l'époque du printemps les enfants assez bien doués en sauront assez pour être admis à la première communion. M. Lacasse rappelle comment il s'y prenait, autrefois, pour enseigner cette branche à la petite école. Il s'appliquait à inspirer aux enfants un grand amour de la religion et donnait tous les jours une leçon de catéchisme à ses élèves. Il apprenait aux écoliers à écrire correctement leurs prières et exigeait des plus grands un compte rendu du sermon ou du catéchisme qui avait été donné le dimanche à l'église paroissiale.

M. Lacasse exprime le regret que M. l'abbé Lasfargues ne puisse pas publier maintenant son *Explication* du catéchisme. En attendant, il fait connaître à la conférence le *Catéchisme expliqué* de l'abbé Quinet qui est en vente à Québec.

M. l'inspecteur PRÉMONT ne s'explique pas comment il se fait que dans toutes les écoles primaires de la ville, on ne suive pas le mode préconisé par M. l'abbé Lasfargues. A la campagne, dit-il, on groupe rarement les enfants qui se préparent à la première communion. Le catéchisme est enseigné à tous les élèves, et vers l'époque du printemps, M. le curé fait un choix parmi les plus avancés et les prépare lui-même à la première communion. M. Prémont rend un hommage bien mérité au Patronage de Québec qui est dirigé par les Frères Saint-Vincent de Paul et dont M. Lasfargues est le supérieur. Ce qui fait la force de cette institution, c'est la classification rigoureuse de ses élèves, l'assiduité absolue qu'on sait obtenir et le programme qui y est suivi. Il

adresse aussi des éloges aux religieuses de la Congrégation de Saint-Roch qui réussissent très bien dans l'enseignement du catéchisme.

M. C. LEFÈVRE dit qu'en résumé les conférenciers ont proclamé le grand principe pédagogique qui dit "qu'il faut faire comprendre avant de faire apprendre."

M. le PRÉSIDENT félicite M. Lasfargues et recommande aux instituteurs de mettre ses observations en pratique. Dans notre pays, les enfants quittent très souvent l'école après leur première communion, alors que le programme des études primaires est à peine ébauché. Si, en enseignant le catéchisme, le maître profite de cette branche pour expliquer la langue maternelle aux élèves, ce sera autant de gagné, et ces derniers sortiront de l'école avec un vocabulaire mieux rempli.

#### *Classification du personnel enseignant*

M. C.-J. MAGNAN propose, secondé par M. J. AHERN :

"Que dans l'intérêt des instituteurs et des institutrices, les membres du personnel enseignant de la province de Québec devraient être classés d'après la nature de leur brevet, le nombre d'années consacrées à l'enseignement et le résultat constaté dans leur école ;

"Qu'un minimum de salaire devrait être fixé par la loi pour chaque classe d'instituteurs et d'institutrices des écoles primaires sous le contrôle des commissions scolaires ;

"Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval prie respectueusement les honorables membres du comité catholique du conseil de l'instruction publique de recommander au gouvernement de présenter une loi dans ce sens à la législature, aussitôt que possible."— Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé LASFARGUES suggère que la clause suivante devrait être ajoutée à la proposition qui vient d'être faite :

"Que toutes les municipalités scolaires de

la province devraient être classées d'après la population, l'étendue de territoire, la richesse du sol ; qu'une municipalité déclarée de première classe serait obligée de payer aux instituteurs et institutrices en fonction dans ses limites pas moins du salaire minimum fixé par la loi ; la même chose s'appliquerait aux municipalités de deuxième et troisième classe."

M. MAGNAN remercie M. le supérieur du Patronage de son heureuse suggestion qui complète sa proposition.

La proposition de M. Lasfargues est adoptée aux applaudissements de l'assemblée.

L'auteur de la motion principale explique en quelques mots le but de sa démarche. Dans notre pays, dit-il, les fonctionnaires de l'enseignement primaire sont bien distingués par les brevets qui leur sont octroyés par les écoles normales et les bureaux d'examineurs, mais une fois entrés dans la carrière, ils sont laissés à eux-mêmes. Aucune loi ne leur garantit qu'après un certain nombre d'années d'enseignement, s'ils font leur devoir et se conforment consciencieusement au programme de nos écoles publiques, ils auront des droits acquis que personne ne pourra contester. Si la loi que nous désirons tous si fort est un jour adoptée, alors les jeunes gens qui entretront dans la carrière du professorat auront la certitude qu'avec du cœur, de l'étude et du courage, il leur sera permis d'avancer graduellement, d'atteindre à une situation aussi honorable que bien rétribuée.

*Trois réunions annuelles au lieu de deux, six séances pédagogiques au lieu de deux.*

M. C. LEFÈVRE propose, secondé par M. J. FRÈVE : " Qu'à l'avenir, l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval se réunisse trois fois par année au lieu de deux ;

" Que chaque réunion dure une journée entière, au lieu d'une demi-journée ;

" Que chaque réunion comprendra deux séances pédagogiques dont l'une le matin de 9 heures précises à 11½, et l'autre de 2 heures de l'après-midi à 4. " Adopté avec une vive satisfaction.

M. Lefèvre ajoute que le temps d'agiter les grandes et saines questions pédagogiques est arrivé pour le Canada. Si nous ne voulons pas que les mauvais esprits prennent le devant, il faut se mettre à l'œuvre sans plus tarder.

M. l'inspecteur PRÉMONT trouve l'idée de M. Lefèvre très pratique et désirerait même que les réunions durassent deux jours.

Plusieurs membres font remarquer que les frais de voyage et de pension seraient doublés en faisant durer les conférences deux jours consécutifs.

Le SECRÉTAIRE de l'association propose, secondé par M. J. CLOUTIER : " Que les jours de réunion soient dorénavant fixés comme suit : les derniers samedi de janvier, mai et septembre de chaque année. " — Adopté.

M. J.-B. CLOUTIER demande pourquoi les conférences faites aux réunions ne seraient pas à la fois théoriques et pratiques. Tout conférencier devrait être en mesure, dit-il, d'illustrer, si je puis m'exprimer ainsi, les théories qu'il aurait avancées. Autrefois, d'ailleurs c'est ce qui se faisait ici et c'est ce qui se fait actuellement en Europe, nous réunissions un certain nombre d'élèves de l'école annexe et les orateurs de la séance étaient invités à mettre de suite en pratique, en présence des membres de l'association et des élèves-maîtres, ce qu'ils avaient exposé.

M. le PRINCIPAL de l'école normale fait remarquer que c'est dans ce dessein qu'il a dernièrement fait placer un immense tableau noir dans la salle des conférences.

Les paroles de M. l'abbé Rouleau et du fondateur de l'*Enseignement primaire* ont été couvertes d'applaudissements.



*Le corps enseignant et le congrès agricole*

M. l'inspecteur PRÉMONT demande au secrétaire si quelques-uns des membres de l'association ont été invités à prendre part au grand congrès agricole qui a eu lieu récemment à Québec. Je fais cette demande, ajoute M. Prémont, parce qu'à ce congrès on a parlé de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires.

Le SECRÉTAIRE répond que les organisateurs du congrès agricole n'ont adressé aucune invitation à l'Association des instituteurs de Québec.

UNE VOIX DANS L'AUDITOIRE: "Comme d'habitude, on jette le fardeau sur les épaules de l'instituteur, mais il n'est jamais à l'honneur."

M. le PRINCIPAL de l'école normale croit qu'il n'y a pas raison de se formaliser, attendu que quelques personnages seulement ont été invités personnellement, comme le Lieutenant-gouverneur et nos SS. les évêques.

*Remerciements et condoléances*

Proposé par M. L. O. PAGÉ, secondé par M. J. A. CHABOT: "Que l'association a entendu avec plaisir et profit la causerie si pédagogique et si pratique de M. le Supérieur du Patronage St-Vincent de Paul de Québec, sur l'enseignement du catéchisme dans les écoles primaires.

"Qu'elle l'en remercie cordialement et espère qu'il se fera entendre de nouveau à nos conférences."—Adopté.

Proposé par M. JOSEPH LÉTOURNEAU, secondé par M. JOSEPH PRÉMONT:

"Que cette association a appris avec un vif chagrin la mort de M. Bruno Pelletier, arrivée en juillet dernier à St-Laurent, Ile d'Orléans.

Ce digne instituteur, un des premiers élèves de l'école normale Laval, à plusieurs reprises président de cette association, avait conquis l'estime de ses confrères, qui ont pu

apprécier son dévouement et son zèle à remplir ses devoirs dans l'enseignement."—Adopté.

*Les instituteurs devraient être représentés au Conseil de l'Instruction publique*

Il est ensuite question de la représentation des Associations d'instituteurs dans le Conseil de l'Instruction publique. Tout le monde approuve cette idée qui est des plus rationnelles.

M. N. LACASSE propose, secondé par M. JOS. PRÉMONT, qu'un comité composé de MM. B. Lippens, J. Ahern, C. J. Magnan, du proposeur et du secondeur soit nommé, afin de préparer une requête demandant à l'honorable Surintendant de l'Education de soumettre au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique l'humble observation qui suit: Dans l'opinion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, il serait opportun d'inviter les Associations d'instituteurs de Québec et de Montréal à choisir, respectivement parmi leurs membres, chacun un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui seraient appelés par le gouvernement à représenter le corps enseignant dans le Conseil de l'Instruction publique à mesure qu'une vacance aurait lieu parmi les membres laïques du Conseil." (1)

Adopté aux applaudissements de l'assemblée.

(1) Le 15 décembre dernier l'*Enseignement primaire* disait ce qui suit: "Ne serait-il pas temps de faire entrer quelques membres du corps enseignant dans le bureau d'éducation? Pourquoi les deux associations d'instituteurs de Québec et de Montréal ne seraient-elles pas représentées dans le Conseil de l'Instruction publique?"

On parle de réformes dans l'enseignement, et ce n'est pas sans raison; eh bien! avant d'entrer dans cette voie, que ne s'assure-t-on les services de personnes versées dans l'art si difficile d'enseigner."

Nous sommes heureux de constater que cette idée a fait son chemin. Les instituteurs de Montréal ont pris la même attitude que leurs confrères à l'égard de ce projet et plusieurs grands journaux ont fait écho à notre modeste revue,

Plusieurs sujets sur l'ordre du jour ne peuvent être traités, faute de temps, la fin de la séance approche.

*Noces d'or de MM. Toussaint et Lacasse*

M. MAGNAN ne croit pas devoir passer sous silence le beau jour qui pointera bientôt à l'horizon. Un soleil radieux se lèvera dans quelque temps pour deux des nôtres, dit-il. Ce sera, il est vrai, le soleil couchant de ceux qui nous ont tracé le chemin que nous suivons tous avec une fierté si légitime, mais ce soir-là n'aura rien de triste, ce sera un soir au crépuscule de pourpre et d'or: l'honneur et la reconnaissance combleront nos vénérables collègues MM. Toussaint et Lacasse. Avant de nous disperser, je crois de notre devoir de remercier M. le Principal de l'école normale Laval qui a bien voulu se charger de la préparation de la fête et convier sous son toit hospitalier la famille enseignante à l'occasion de ce grand jour.

Un comité d'organisation est de suite nommé dans le but de préparer le programme du cinquantenaire. Voici la composition du comité: M. l'abbé T. G. Rouleau, président; M. l'abbé A. Caron, vice-président; C. J. Magnan, secrétaire; MM. J. B. Cloutier, J. Létourneau, Jos. Prémont, Jules Cloutier, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, G. Gagnon.

*Confrères de Montréal*

Au moment d'ajourner la séance, M. l'inspecteur LIPPENS fait son entrée dans la salle. Il arrive de Montréal et désire communiquer un message de l'association des instituteurs de cette ville à sa sœur de Québec. Il s'agit de la requête que les deux Associations ont déjà adressée au Conseil de l'Instruction publique, concernant l'article 2040 des Statuts Refondus qui devrait être amendé de manière à ce que les instituteurs soient payés men-

suellement par le secrétaire-trésorier des municipalités scolaires.

On décide que le président et le secrétaire de l'Association devront demander à M. le surintendant de l'Instruction publique de faire en sorte que cet article de la loi soit amendé durant la présente session.

M. Lippens dit qu'il est aussi chargé de demander aux instituteurs de Québec d'adhérer à une requête réclamant la présence de deux instituteurs dans le conseil de l'Instruction publique.

Au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, M. Lippens apprend que les deux Associations ont eu la même idée. M. l'inspecteur du district de Verchères et Chambly termine en racontant combien les instituteurs de Montréal sont sympathiques à leurs confrères de Québec. Ces paroles sont acclamées avec une joie bien vive.

*Ordre du jour de la prochaine réunion*

Les conférenciers dont les noms suivent s'inscrivent pour la séance du mois de mai:

M. J. Ahern: *Enseignement de l'anglais.*

M. N. Lacasse: *Enseignement du français.*

M. C. E. Lefèvre: *Enseignement du dessin.*

M. C. J. Magnan: *Le certificat d'études primaires.*

M. N. Tremblay: *L'arithmétique à l'école primaire.*

*Commission de retraite*

La fin de la séance étant arrivée trop tôt, M. l'inspecteur Prémont, délégué de l'association à la Commission de retraite, passe au secrétaire des notes relatives au Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Il est entendu que ces notes devront faire partie du procès-verbal de la séance.

Voici les chiffres fournis par M. Prémont:

## FONDS DE PENSION.

1891-92	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Revenus S. R. P. Q., Art. 2262 et 2264.</i>			
Retenues de 2°/.			
Sur la subvention aux écoles publiques.....		3,200 00	
“ “ “ supérieures.....		1,000 00	
Sur les traitements des professeurs des écoles normales.....		335 26	
“ “ inspecteurs d'écoles.....		598 00	
“ “ fonctionnaires des écoles sous contrôle.....		12,975 87	
Sur les pensions annuelles.....		556 68	
Retenues payées directement par les fonctionnaires.....		42 71	
Intérêt jusqu'au 30 juin 1891, sur le montant capitalisé.....		8,285 49	
Subvention du gouvernement pour l'année 1891-92.....		1,000 00	
Montant pris sur la balance totale de \$25,513.56, pour rencontrer les dépenses de 1891-92.....		1,666 08	29,660 09
Dépenses :			
Montant des pensions payées en 1891-92.....		29,250 40	
Versements remis.....		43 44	
Dépenses ordinaires.....		366 25	29,660 09
Balance totale des années dernières.....	25,513 56		
A déduire le montant pour rencontrer les dépenses.....	1,666 08		
Balance au crédit du revenu.....	\$23,847 48		
<i>Revenu capitalisé S. R. P. Q., Art. 2261.</i>			
1891.			
Juin 30.—Revenu accumulé depuis 1880.....			169,483 71
Revenu de l'année 1891-92 :			
Retenues appartenant au capital.....	31 45		
Retenues faites sur les pensions.....	2,847 95		
		2,879 40	
A déduire les montants remis sur capital.....		151 81	2,727 59
			172,211 30
Pensionnaires âgés de 56 ans et audessus.....	102	ont reçu en 1891-92.....	19,413 06
“ “ moins de 56 ans.....	241	“ “ .....	10,837 34
	343		29,250 40
Nombre d'hommes.....	72	“ “ .....	16,608 06
“ de femmes.....	257	“ “ .....	11,176 70
“ de veuves.....	14	“ “ .....	1,465 64
	343		29,250 40
Pensions payées pour la 1ère fois en 1890-91—Hommes... 5		“ “ .....	1,049 70
“ “ “ “ Femmes... 46		“ “ .....	1,035 40
	51		2,085 10

FONDS DE PENSIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT  
PRIMAIRE.

Séance de la commission administrative du 13 décembre 1892.

11 pensionnaires décédés en 1892, pensions.....	\$ 1,140 53
15 " n'ont pas produit de certificat annuel et requis.....	546 18

Il y a eu 69 nouvelles demandes de pensions réparties comme suit :

17 ont obtenu pension pour cause d'âge.....	2,834 01
1 a " " comme veuve.....	94 28
22 ont " " pour cause de maladie.....	870 61
22 ont été référées aux inspecteurs d'écoles pour rapport.....	505 10
7 ont été rejetées.....	177 16

Et la séance est ajournée au dernier samedi de mai prochain.

C. J. MAGNAN,  
Secrétaire.

Association des instituteurs de la  
circonscription de l'école normale Laval.

**PARTIE PRATIQUE**

I

DICTÉE

OÙ IL Y A DE LA GÊNE, IL N'Y A POINT DE  
PLAISIR

Se gêner pour autrui n'est pas un plaisir, mais c'est un devoir *impérieux* de *sociabilité*. Celui qui, prenant le proverbe *au pied de la lettre*, agit sans *se soucier* des autres, devient bientôt impoli et grossier pour tous ceux qui l'approchent, et est mis au *ban* de toute société honnête. Il n'est ni rang, ni état où il ne *faille* se gêner pour *complaire* aux autres. C'est à l'école, dans ce petit monde de frères et d'égaux, qu'il faut faire l'apprentissage du *savoir-vivre* et de la complaisance. S'imposer une contrainte pour ses camarades, leur faire le sacrifice de ses goûts lorsqu'ils diffèrent trop des leurs, tout coûte un peu d'abord, mais, *à la longue*, cette complaisance

a son charme, et, " où il y a de la gêne, il n'y point de plaisir."

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*De la gêne* : de l'embarras, une certaine contrainte, l'impossibilité d'agir selon sa volonté. = *Impérieux* : qui est commandé d'une façon absolue ; — rapprocher de *impératif*. = *La sociabilité* : la manière, la qualité de vivre en société. = *Au pied de la lettre* : ou *à la lettre*, dans le sens littéral des mots. = *Se soucier* : s'inquiéter, prendre de l'intérêt, du souci. = *Au ban* : être mis au ban, c'est être rejeté, exclu, banni ; — rompre son *ban* ? = *Faille* : donner la conjugaison très irrégulière de *falloir*. = *Complaire* : faire plaisir, agir envers eux avec complaisance ; = *se complaire* à quelque chose, c'est y trouver son plaisir. = *Le savoir-vivre* : la connaissance des usages, des égards qu'on se doit mutuellement. = *A la longue* : avec le temps, l'habitude.

EXERCICES

Relever les pronoms démonstratifs, les analyser. = Donner, dans de courtes phrases, un

exemple de l'emploi des pronoms démonstratifs du féminin pluriel. = Construire cinq phrases contenant un pronom possessifs.

## II

## DICTÉE

## LA JEUNESSE

Ce sont les *sots* qui disent que l'âge de la jeunesse est fait pour qu'on s'amuse. Le jeune âge est fait pour qu'on y prenne de bonnes habitudes qui puissent être utiles pendant le reste de la vie, et pour qu'on acquière les *connaissances* grâce auxquelles nous pourrions remplir honorablement la *carrière* que nos aptitudes nous auront *portés* à choisir. C'est à cela qu'il convient de songer avant tout, d'autant plus que le bonheur n'est point incompatible avec le bon emploi de la jeunesse. *Bien* au contraire, les jeunes gens dont la vie est un mélange d'occupations et de plaisirs simples ont en somme plus de jouissances que les jeunes gens les plus *dissipés*. C'est la vie simple, ce sont les occupations utiles qui font goûter les *moindres* délassements, tandis que les *divertissements* ne sont autre chose qu'une broderie sur un fond d'ennui.

J.-B. SAY.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Trouver plusieurs termes ayant, au point de vue du sens, une certaine analogie avec *sot* (*niais, nigaud, benêt, simple, stupide, bête, borné, houché, abruti, hébété, idiot, inepte, imbécile...*). = Nature des mots qui, *s', y, bien?* = *Acquière*. A quel temps? = Signaler les irrégularités de ce verbe. — *Quérir* (qui entre en composition dans *acquérir*) est-il usité à tous les temps? — Qu'est-ce qu'un verbe *défectif*? = *Connaissances*. Lumières acquises, savoir, érudition sur divers sujets. Ex. : Cet homme a des *connaissances* très vastes en histoire. — Remarquer que *connaissance* au singulier n'a pas le même sens que précédemment. Exemple. — Citer

plusieurs autres noms qui changent de signification en changeant de nombre (la *ruine* les *ruines*; l'*honneur*, les *honneurs*). = *Carrière*. Profession, état. — Son homonyme? L'expliquer. = *Portés*. Justifier l'orthographe de ce participe. = *Dissipé*. Qui manque d'attention, de sérieux; très léger. = *Moindre*. Cet adjectif est le comparatif d'infériorité de *plus petit*. — Par quels autres adjectifs remplacerait-on les expressions *plus bon* (meilleur), *plus mauvais* (pire)? = *Rendre compte* de la comparaison : ..... "les divertissements ne sont autre chose qu'une broderie sur un fond d'ennui." Dire d'abord ce que c'est que la *broderie* et le *fond*. Ex.: *broderie* d'or sur *fond* ou étoffe bleue. Etablir ensuite que, d'ordinaire, la broderie recouvre une très faible partie de l'étoffe servant de *fond*. Montrer combien dans une vie inutile, les heures de divertissement sont peu nombreuses, comparées aux heures d'ennui. = *J.-B. Say*. Economiste français, né à Lyon (1767-1832).

NOTA.—<sup>1°</sup> Relever les adjectifs qualificatifs. Composer, si cela est possible, un nom avec chacun d'eux : *jeune* (jeunesse), etc.—<sup>2°</sup> Donner le sens : *jeunesse, habitude, aptitude, mélange...*—<sup>3°</sup> Dresser une liste des bonnes habitudes qu'il importe de prendre et des mauvaises qu'il faut éviter.

## III

## DICTÉE

## L'OUVRIER DES CHAMPS

L'ouvrier des champs n'est pas contraint de se *séquestrer* de la nature physique, ce milieu nécessaire à l'homme pour que l'homme soit *sain* et complet. *Il a le ciel sur la tête*, le sol sous ses pieds, l'*air* dans sa poitrine, l'horizon vaste et libre dans ses regards, le spectacle irréfléchi, mais perpétuellement nouveau, du firmament, de la terre, du jour, de la nuit, des saisons qui entretiennent sans paroles, mais sans lassitude, les *sens*, le *cœur*, l'*esprit* de l'homme de la campagne. Ses travaux sont rudes, mais ils sont variés; ils comportent *mille* applications diverses de la pensée,

mille attitudes différentes du corps, mille emplois des heures et des bras. *Presque* tous ses travaux s'accomplissent en plein air et en plein jour, santé et gaieté de l'homme. L'homme n'y est point machine, il est homme : il y place son émulation, son argent, son adresse, sa force, son exactitude, son habileté ; il y est actif et assidu, mais il n'est pas *esclave*. Il se sent libre et il se déplace à son gré dans le vaste atelier *rural* ouvert à ses pas. Il y devient robuste, il y reste sain ; sans cesse aux prises avec les forces de la nature, il y exerce *les siennes* ; il a la fierté et le courage de sa liberté ; il est propre à tout.

Quand il a grandi dans *cette* forte discipline des travaux champêtres, *le sabre ou le fusil lui paraîtront légers après la charrue et le pic* ; il sera aussi propre à défendre son pays qu'à le fertiliser. Une empreinte de santé, de vigueur, de franchise, de liberté et de fierté modeste rend ses traits virils. Il regarde en face, il marche *droit*, il parle *haut* ; il respire à pleine poitrine ; il ne craint et il n'envie personne. LAMARTINE.

## QUESTIONS ET EXPLICATIONS

*Se séquestrer*. Se tenir au loin.—*Séquestrer* a aussi la signification de mettre à part, mettre de côté.—Au sens propre, *séquestrer* se dit des choses en litige, en contestation, qui sont remises, par ordre de justice ou par convention entre les parties, en main tierce jusqu'à ce qu'on ait stipulé sur leur possession. On *séquestre* des biens, un revenu, etc. =Homonymes des mots *sain* (saint, sein, cinq, seing...); *sol* (sol ou sou, la note sol, sole, saule...); *air* (air d'opéra, aire, hère, ère, haire...).—Nature des mots : *presque*, *y*, *les siennes*, *cette*, *le droit*, *haut*?—Fonction de : *sens*, *cœur*, *esprit*?—Quelle remarque est à faire relativement à *mille*?—*Esclave*. Rapprocher : *serf*, *servile*, *asservissement*, *servitude*, *servilité*, *ilotisme*, *affranchissement*, *émancipation*.—*Rural*. Son pluriel? *ruraux*, peu usité.)—Citer les adjectifs dont le pluriel masculin n'est pas admis par l'Académie (*amical*, *automnal*, *colossal*, *frugal*, *glacial*,

*jovial*, *natal* et *naval*). — *Fatal*, fait *fatals*. = (Que faut-il entendre par cette expression : *Le sabre et le fusil lui paraîtront légers après la charrue et le pic*. (Il supportera facilement les fatigues de l'état militaire après les durs travaux des champs.)

NOTA.—1<sup>o</sup> Analyse logique de la phrase : *Il a le ciel sur la tête*...—2<sup>o</sup> Explication de : *irréfléchi*, *firmement*, *lassitude*, *attitude*, *émulation*, *assidu*, *robuste*, *vigueur*...—3<sup>o</sup> Exercice de permutation : Mettre au pluriel le morceau dicté.

## ARITHMÉTIQUE

## PROBLÈMES

1<sup>o</sup> On veut répartir \$252 entre trois héritiers, de manière que le second ait les  $\frac{2}{3}$  du premier, et que la part du troisième soit égale à la moitié des parts des deux autres. Quelle sera la part de chacun ?

*Solution :*

Quand le 1er aura \$1.00, le 2<sup>ème</sup> aura  $\$1.00 \times \frac{2}{3} = \$0.75$  cts ;

Le 3<sup>ème</sup> aura  $\$1.00 \times \frac{1}{2} = \$0.50$ .

Les trois auront ensemble :

$\$1.00 + \$0.75 + \$0.50 = \$2.25$ .

Si sur \$2.25 le premier a \$1.00

Sur \$252, il aura  $\$1.00 \times \frac{252}{2.25} = \$112$ .

Part du 2<sup>e</sup> hérit.  $\frac{2}{3} \times 112 = 74.67$

" 3<sup>e</sup> "  $\frac{1}{2} \times 112 = 56$

Preuve..... \$252

2<sup>o</sup> Un marchand de lard a acheté un troupeau de porcs gras composé de 23 qu'il a payé \$402.50. Il veut gagner \$1.40 sur chaque porc ; combien devra-t-il vendre la paire et combien gagne-t-il en tout ?

*Solution :*

Le prix d'achat d'un porc est de  $\$402.50 \div 23 = \$17.50$ .

Le prix d'une paire est de  $\$17.50 \times 2 = \$35.00$ .

Il veut gagner sur une paire :

$$\$1.40 \times 2 = \$2.80.$$

Il devra donc les revendre la paire :

$$\$17.50 \times 2 + \$2.80 = \$37.80.$$

Il gagnera :  $\$32.20$ .

3° Si un employé du gouvernement dépensait  $\$145.35$  par mois, il serait à la fin de l'année en déficit de  $\$53.60$ . Combien doit-il réduire ses dépenses pour économiser au bout de l'année  $\$321.85$  ? Combien doit-il dépenser par jour pour arriver à ce résultat ?

*Solution :*

Dépense annuelle d'après la 1ère condition :

$$\$145.35 \times 12 = \$1744.20.$$

Dépense réelle :

$$\$1744.20 - 53.60 = \$1690.60$$

Somme à dépenser par an :

$$\$1690.60 - \$321.85 = \$1368.75.$$

Sa dépense journalière devra être :

$$\$1368.75 \div 365 = \$3.76. \text{—Rép.}$$

### Exercices de rédaction

Votre frère est au collège de X..... Deux fois déjà, le bulletin mensuel reçu par vos parents porte de mauvaises notes. Vous lui écrivez pour lui apprendre la peine qu'il fait à toute la famille, et l'engager, au nom de l'amitié qu'il vous porte, à mieux profiter des sacrifices qu'on s'impose pour lui.

*Développement.*

Cher petit frère.

C'est ta sœurlette qui vient aujourd'hui parler avec toi, mais hélas ! bien attristée et le cœur bien gros, car il s'agit de reproches qui te feront assurément de la peine et qui, cependant, te sont adressés pour ton bien.

Avant-hier, en recevant ton bulletin mensuel, notre bon père et notre tendre mère se sont montrés bien mécontents et surtout fort affligés en voyant les mauvaises notes qu'il porte, et c'est la deuxième fois que la chose arrive depuis que tu es au collège. Songe, mon ami, à la peine que tu causes à nos chers parents en travaillant si peu. Tu veux donc rester un ignorant ? Non, n'est-ce pas. Alors il faut travailler plus que tu ne l'as fait jusqu'à présent, et tâcher, par ton application, de réparer le temps perdu, si toutefois cela est possible. Fais en sorte, je t'en prie, que ton prochain bulletin soit plus satisfaisant. Nos parents, tu le sais, font des sacrifices continuels pour te faire donner une bonne éducation en même temps qu'une sage instruction, mais ces sacrifices leur paraissent doux, puisqu'ils sont faits pour toi. Or, tu peux les alléger encore en te montrant courageux, docile et appliqué.

" Je t'aime beaucoup, ma petite sœur, " m'as-tu dit souvent. Eh bien, mon Alphonse, tu me prouveras que ton affection est restée la même en te mettant à l'étude courageusement, en travaillant avec ardeur. Le contraire, vois-tu, m'affligerait sensiblement, et je suis persuadée que tu ne veux pas me faire de chagrin. Donc, quand tu sentiras la paresse ou l'ennui s'emparer de toi, songe à notre mutuelle affection et à la peine que j'éprouverais en ayant connaissance de ta conduite. C'est au nom de cette tendresse, qui est réciproque, tu le sais, que je te conjure de travailler avec plus d'ardeur pour faire plaisir au papa et à la maman qui ne désirent que ton bien.

En attendant de meilleures nouvelles sur ton compte, je t'envoie, cher Alphonse, mes plus tendres baisers.

Ta sœurs affectionnée.

M. BERTHE.

### Sciences élémentaires

#### LA PLANTE

*Définition.*—Les plantes sont des êtres vivants, au même titre que les animaux : elles naissent et meurent ; pendant leur vie,

elles se nourrissent et s'accroissent ; elles donnent naissance à d'autres individus qui leur sont semblables ; mais elles sont dépourvues de sensibilité et de mouvement, elles ne peuvent donc ni demander, ni rechercher leur nourriture, elles doivent la trouver dans le milieu qui les entoure.

*Origine.*—Tous les végétaux supérieurs (1) les seuls qui intéressent directement l'agriculture, naissent d'une *graine*. La graine offre une certaine analogie avec l'œuf des oiseaux : comme lui, elle renferme un nouvel individu à l'état embryonnaire, ayant à sa disposition une réserve de nourriture (amidon du blé, fécule du haricot, huile de la noix, etc.) destinée à assurer *complètement* sa subsistance pendant les premiers temps de sa vie. Elle en diffère cependant, car, dans la graine, le jeune végétal est tout formé ; on y remarque en effet une *plantule*, ayant une petite racine (*radicule*), une petite tige (*tigelle*), terminée par un petit bourgeon (*gemma*), tandis que, dans l'œuf de poule, le germe ou cicatricule, qui deviendra le poulet, n'a rien qui rappelle la forme d'un jeune oiseau.

*Développement.* — De même que l'œuf, quand la graine rencontre un milieu favorable à son développement (humidité, température, aération), elle passe de l'état de *vie ralentie* à celui de *vie active* : ses tissus se gonflent, sa peau ou tégument se ramollit, la radicule apparaît et s'enfonce verticalement dans la terre, puis la tigelle s'allonge en sortant du sol et la gemme s'épanouit. Pendant ce temps, les réserves de nourriture contenues dans l'albumen de la graine ou dans les cotylédons sont absorbées par la jeune plante.

Le végétal est dès lors formé : il a sa *racine*, sa *tige* et ses *feuilles* ; il doit pourvoir lui-même à sa nourriture, qu'il puise en partie dans l'air, en partie dans le sol, pour développer ses organes et produire des *fleurs*, qui donneront des *fruits* et des *graines*.

#### OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES

Montrer, sur de grosses graines, haricot,

(1) Les végétaux inférieurs, fougères, mousses, champignons, algues, ne se produisent pas par des grains, mais par des œufs ou des spores.

fève, gland, marron, etc., les différentes parties de l'embryon et les réserves alimentaires ; faire observer la structure interne des œufs d'oiseau et établir une comparaison. On dessinera des figures schématiques au tableau noir.

Faire germer des graines de haricot dans de la terre bien meuble ou, mieux, dans de la mousse humide, et observer les différentes phases de la germination.

### Petite histoire des Etats-Unis

#### CHAPITRE VI

(Suite)

A part l'histoire de nos guerres avec les Américains, et celles des Américains avec le Mexique et les Sauvages, toute leur histoire se résume en élections de juges, de présidents, de magistrats, etc., etc., plus le développement immense de leur industries, de leur agriculture, de leur navigation et de leurs manufactures.

C'est un peuple qui aime la paix et qui est assez sage pour la conserver et pour en cultiver les arts. De cela, nous ne pourrions trop les féliciter, et pour vous, allez en guerre le moins souvent possible ; mais quand il faudra y aller, allez-y bravement comme vos pères

(à suivre.)

#### PENSÉES

Tu corrigeras difficilement ce que tu laisses passer en habitude.

\*  
\* \*

Ce n'est ni la multitude, ni le petit nombre des affaires qui rendent la vie des hommes inquiète ou tranquille, mais le plus ou le moins d'honnêteté des choses qui les occupent.

PLUTARQUE.



# BERNARD, FILS & C<sup>IE</sup>

EDITEURS DE MUSIQUE

**ASSORTIMENT VARIE DE PIANOS ET HARMONIUMS AMERICAINS ET CANADIENS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE TOUTES ESPECES**

Seule agence à Québec de la machine à coudre, hors de concours, dite la DOMESTIC de New-York.

*Accords et réparations de PIANOS, HARMONIUMS, ORGUES d'églises etc., promptement exécutés d'après les règles de l'art, ainsi que réparations de Machines à coudre*

Nos. 135 & 137, rue St-Jean, H.-V., Québec.

## DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

**ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.**

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

*Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.*

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

## P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122

BASSE-(Gratuit)  
D'Parizem, M P P  
MONTREAL EBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

**CORRESPONDANCE SOLLICITEE.**